

Soins de Santé

Circulaire OA no 2026/83 du 29-4-2026

Applicable à partir de 1/01/2026

Remplace circulaire 2025 /61 du 13/02/2025

385 /75

Liste des banques de matériel corporel humain agréées

En exécution de l'article 37, § 9, de la loi relative à l'assurance obligatoire soins de santé et indemnités, coordonnée le 14 juillet 1994, l'arrêté royal du 2 juin 2010 fixe les conditions dans lesquelles l'assurance obligatoire soins de santé et indemnités intervient dans le coût de délivrance de matériel corporel humain.

Une de ces conditions prévoit que le matériel corporel humain doit être délivré par une banque de matériel corporel humain agréée, en Belgique, en application de l'article 7, § 2, de la loi du 19 décembre 2008 relative à l'obtention et à l'utilisation de matériel corporel humain destiné à des applications médicales humaines ou à des fins de recherche scientifique (Moniteur belge du 30 décembre 2008).

Conformément à l'article 5 de l'arrêté royal du 2 juin 2010, le prix de la délivrance du matériel corporel humain doit être attesté sur la note d'hospitalisation par l'hôpital où le matériel est implanté.

Un numéro d'agrément distinct pour chaque type de matériel corporel humain ou groupe de matériel corporel humain est attribué à chacune des banques de matériel corporel humain agréées.

La liste des banques de matériel corporel humain agréées se trouve en annexe. Cette liste comprend le nom de l'établissement exploitant la banque, le(s) numéro(s) d'agrément(s), le type/groupe de matériel corporel humain relatif à l'(aux) agrément(s) et la période de validité de(s) l'agrément(s).

Mickael Daubie

Directeur général

Pièces jointes :

DENOMINATION DE L'ETABLISSEMENT EXPLOITANT	NUMERO D'AGREMENT	TYPE/GROUPE DE MATERIEL CORPOREL HUMAIN	PERIODE D'AGREMENT
Ziekenhuis aan de Stroom Campus Stuivenberg Lange Beeldekensstraat 267 2060 ANTWERPEN	7-10009-31-221	Cellules souches hématopoïétiques et lymphocytes de donneur pour perfusion	11/12/2024-10/12/2028
Onze Lieve Vrouw Ziekenhuis campus Asse Bloklaan 5 1730 ASSE	7-10126-11-213	Têtes fémorales	01/01/2011-prolongé jusqu'à décision définitive
AZ Sint Jan AV Ruddershove 10 8000 BRUGGE	7-10049-88-213	Tissus de l'appareil locomoteur	23/09/2024-prolongé jusqu'à décision définitive
	7-10049-88-221	Cellules souches hématopoïétiques et lymphocytes de donneur pour infusion	22/02/2025-prolongé jusqu'à décision définitive
Institut Jules Bordet Rue Héger Bordet, 1 1000 BRUXELLES	7-10079-58-218	Autre matériel corporel humain destiné à des thérapies cellulaires (cellules dendritiques, cellules mésenchymateuses et lymphocytes spécifiques)	Arrêt des activités le 26/10/2022
	7-10079-58-221	Cellules souches hématopoïétiques et lymphocytes de donneur pour infusion	21/10/2022-20/10/2026
	7-10079-58-222	Sang de cordon	21/10/2022-20/10/2026
Hôpital Erasme Route de Lennik, 808 1070 BRUXELLES	7-10406-22-213	Matériel corporel humain de l'appareil locomoteur	11/10/2024-10/10/2028
Universitair Ziekenhuis Brussel Laarbeeklaan 101 1090 BRUSSEL	7-10143-91-213	Tissus de l'appareil locomoteur	19/04/2025-18/04/2029
	7-10143-91-218	Autre matériel corporel humain destiné à des thérapies cellulaires (cellules mononucléaires de sang périphérique)	23/05/2023-22/05/2027
	7-10143-91-218	Autre matériel corporel humain destiné à des thérapies cellulaires (îlots de Langerhans)	15/01/2025-prolongé jusqu'à décision définitive
	7-10143-91-218	Don, obtention et contrôle d'autre matériel corporel humain destiné à des thérapies cellulaires (cellules dendritiques)	01/01/2014-prolongé jusqu'à décision définitive
	7-10143-91-221	Cellules souches hématopoïétiques (sang	30/10/2024--prolongé jusqu'à décision

DENOMINATION DE L'ETABLISSEMENT EXPLOITANT	NUMERO D'AGREMENT	TYPE/GROUPE DE MATERIEL CORPOREL HUMAIN	PERIODE D'AGREMENT
		périphérique et moelle osseuse)	définitive
Hôpital Militaire Reine Astrid Avenue Bruyn, 200 1120 BRUXELLES	7-19001-60-210	Valves cardiaques	Suppression de l'agrément le 31/12/2017
	7-19001-60-216	Vaisseaux sanguins	Suppression de l'agrément le 31/12/2017
Service des brûlés de l'Hôpital Central de la base Reine Astrid Bruynstraat 1 1120 BRUSSEL	7-19001-60-212	Peau	11/10/2023- prolongé jusqu'à décision définitive
	7-19001-60-219	Kératinocytes	01/01/2010-prolongé jusqu'à décision définitive
Cliniques Universitaires Saint Luc (UCL) Avenue Hippocrate 10/1545 1200 BRUXELLES	7-10403-25-210	Valves cardiaques	01/02/2024-01/02/2028
	7-10403-25-213	Matériel corporel humain de l'appareil locomoteur	25/08/2023-24/08/2027
	7-10403-25-216	Vaisseaux sanguins	01/02/2024-01/02/2028
	7-10403-25-218	Cellules souches hépatiques	06/04/2023-05/04/2027
	7-10403-25-218	Autre matériel corporel humain destiné à des thérapies cellulaires (îlots de Langerhans)	21/09/2022-20/09/2026
	7-10403-25-218	Hépatocytes	01/10/2016- prolongé jusqu'à décision définitive
	7-10403-25-221	Cellules souches hématopoïétiques (sang périphérique et moelle osseuse)	01/01/2019-prolongé jusqu'à décision définitive
	7-10403-25-222	Cellules souches provenant de sang ombilical	31/05/2023-30/05/2027
ASBL Grand hôpital de Charleroi Grand Rue, 3 6000 CHARLEROI	7-10010-30-212	Peau	09/05/2024-08/05/2028
	7-10010-30-221	Cellules souches hématopoïétiques	12/04/2024-11/04/2028

Universitair Ziekenhuis Antwerpen Wilrijkstraat 10 2650 EDEGEM	7-10300-31-211	Tissus ophtalmiques	05/06/2025-prolongé jusqu'à décision définitive
	7-10300-31-213	Matériel corporel humain de l'appareil locomoteur	27/11/2024-prolongé jusqu'à décision définitive
	7-10300-31-215	Tissus tympano-ossiculaires	05/06/2024-04/06/2028
	7-10300-31-218	Autre matériel corporel humain destiné à des thérapies cellulaires (apharèse de monocytes et de leucocytes, cellules limbales épithéliales)	22/03/2024-prolongé jusqu'à décision définitive
	7-10300-31-220	Membranes amniotiques (à usage ophtalmique)	06/03/2025-prolongé jusqu'à décision définitive
	7-10300-31-221	Cellules souches hématopoïétiques	23/01/2025-prolongé jusqu'à décision définitive
Universitair Ziekenhuis Gent De Pintelaan 185 9000 GENT	7-10670-49-211	Tissus ophtalmiques	22/04/2025-prolongé jusqu'à décision définitive
	7-10670-49-213	Matériel corporel humain de l'appareil locomoteur	06/11/2024-05/11/2028
	7-10670-49-215	Tissus tympano-ossiculaires	20/02/2024-19/02/2028
	7-10670-49-216	Vaisseaux sanguins	10/03/2024-prolongé jusqu'à décision définitive
	7-10670-49-218	Autre matériel corporel humain destiné à des thérapies cellulaires (cellules mononucléaires, tissus adipeux et tissus neuronaux)	24/07/2025-13/07/2027
	7-10670-49-218	Autre matériel corporel humain : matières fécales	01/04/2026-31/03/2030
	7-10670-49-220	Membranes amniotiques	20/10/2024-prolongé jusqu'à décision définitive
	7-10670-49-221	Cellules souches hématopoïétiques	01/02/2026-prolongé jusqu'à décision définitive
	7-10670-49-222	Cellules souches provenant de sang ombilical	27/09/2024-26/09/2028

Jessa Ziekenhuis Salvatorstraat 20 3500 HASSELT	7-10243-88-213	Matériel corporel humain de l'appareil locomoteur (limité aux têtes fémorales et aux volets crâniens autologues)	22/06/2025-prolongé jusqu'à décision définitive
	7-10243-88-221	Cellules souches hématopoïétiques autologues (cellules mononucléaires destiné à la production d'un ATMP)	05/10/2025-04/10/2029
A.Z. Groeninge Campus St Maarten Burgem. Vercruysselaan 5 8500 KORTRIJK	7-10396-32-213	Matériel corporel humain de l'appareil locomoteur (limité aux têtes fémorales et volets crâniens)	18/10/2022-17/10/2026
Centre Hospitalier de Jolimont-Lobbes Rue Ferrer, 159 7100 HAINE-SAINT-PAUL	7-10146-88-221	Cellules souches hématopoïétiques (dons autologues et dons allogéniques familiaux/dirigés)	18/04/2023-17/04/2027
Universitaire Ziekenhuis Leuven (K.U.L.) Herestraat 49 3000 LEUVEN	7-10322-09-211	Tissus ophtalmiques	23/11/2025-prolongé jusqu'à décision définitive
	7-10322-09-212	Peau	12/09/2024-prolongé jusqu'à décision définitive
	7-10322-09-213	Tissus de l'appareil locomoteur	24/04/2025-prolongé jusqu'à décision définitive
	7-10322-09-215	Tissus tympano-ossiculaires	Arrêt des activités le 31/12/2024
	7-10322-09-218	Autre matériel corporel humain destiné à des thérapies cellulaires (cellules dendritiques - glioblastomes)	Arrêt des activités le 15/05/2024
	7-10322-09-218	Don, obtention et contrôle d'autre matériel corporel humain destiné à des thérapies cellulaires : cellules souches mésenchymateuses et cellules mononucléaires de la moelle osseuse (autologue) et biopsies musculaires (autologue)	01/09/2011-prolongé jusqu'à décision définitive
	7-10322-09-219	Don, obtention et contrôle des kératinocytes	Arrêt des activités le 31/12/2023
	7-10322-09-220	Membranes amniotiques	27/01/2025-prolongé jusqu'à décision définitive
	7-10322-09-221	Cellules souches hématopoïétiques (sang périphérique et moelle osseuse)	27/03/2025-prolongé jusqu'à décision définitive
	7-10322-09-222	Cellules souches provenant de sang ombilical	20/06/2024-prolongé jusqu'à décision définitive

CHU Sart Tilman Domaine Universitaires du Sart-Tilman B35 4000 LIEGE	7-10707-12-211	Tissus ophtalmiques	01/08/2024-31/07/2028
	7-10707-12-218	Autre matériel corporel humain destiné à des thérapies cellulaires (cellules souches de la moelle osseuse, cellules dendritiques, cellules mésenchymateuses et cellules pré-ostéoblastiques)	29/11/2024-28/11/2028
	7-10707-12-220	Membranes amniotiques (à usage ophtalmique)	01/08/2024-31/07/2028
	7-10707-12-221	Cellules souches hématopoïétiques et lymphocytes de donneur pour infusion	26/11/2024-25/11/2028
	7-10707-12-222	Sang de cordon	29/11/2024-28/11/2028
CHU Mont-Godinne Av Dr Thérasse 1 5530 YVOIR	7-10039-01-221	Cellules souches hématopoïétiques	26/04/2024-25/04/2028
AZ Delta Wilgenstraat, 2 8800 ROESELARE	7-10117-20-213	Matériel corporel humain de l'appareil locomoteur (limité aux têtes fémorales et aux volets crâniens)	01/04/2024-31/03/2028
	7-10117-20-221	Cellules souches hématopoïétiques et lymphocytes de donneurs pour infusion	24/05/2025-23/05/2029
AZ Sint Jozef Steenweg op Merksplas, 44 2300 TURNHOUT	7-10063-74-213	Têtes fémorales	Refus de l'agrément
Ziekenhuis aan de Stroom St-Augustinuslaan 20 2610 WILRIJK- ANTWERPEN	7-10099-38-213	Matériel corporel humain de l'appareil locomoteur (limité aux têtes fémorales)	Suppression de l'agrément le 14/11/2018
	7-10099-38-215	Tissus tympano-ossiculaires	30/06/2024-prolongé jusqu'à décision définitive
Vivalia - Cliniques du Sud Luxembourg Rue des Déportés 137 6700 ARLON	7-10246-85-213	Matériel corporel humain de l'appareil locomoteur (limité aux têtes fémorales)	Arrêt des activités le 23/11/2023
	7-10246-85-218	Autre matériel corporel humain (tissus prolifératifs)	Arrêt des activités le 31/12/2023
Chirec – Hôpital de Braine l'Alleud Rue Wayez 35 1420 BRAINE L'ALLEUD	7-10723-93-213	Matériel corporel humain de l'appareil locomoteur	30/03/2024-29/03/2028